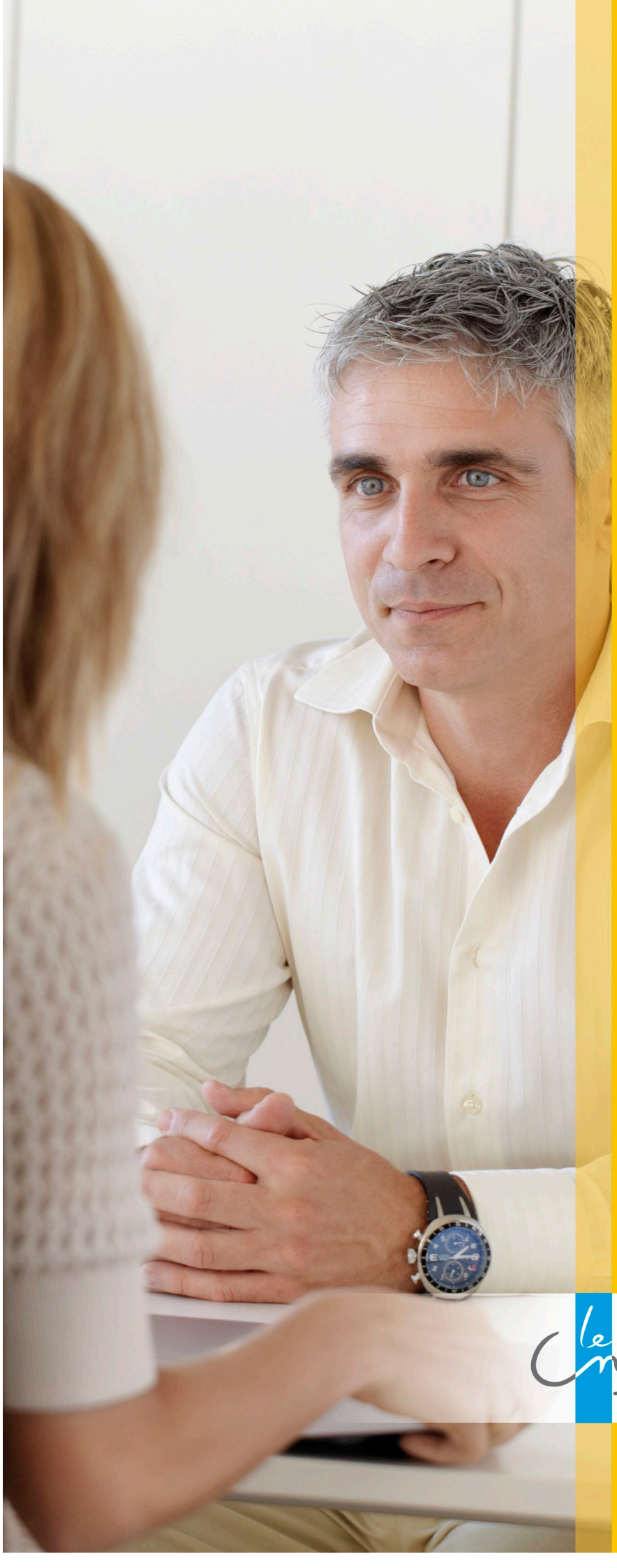


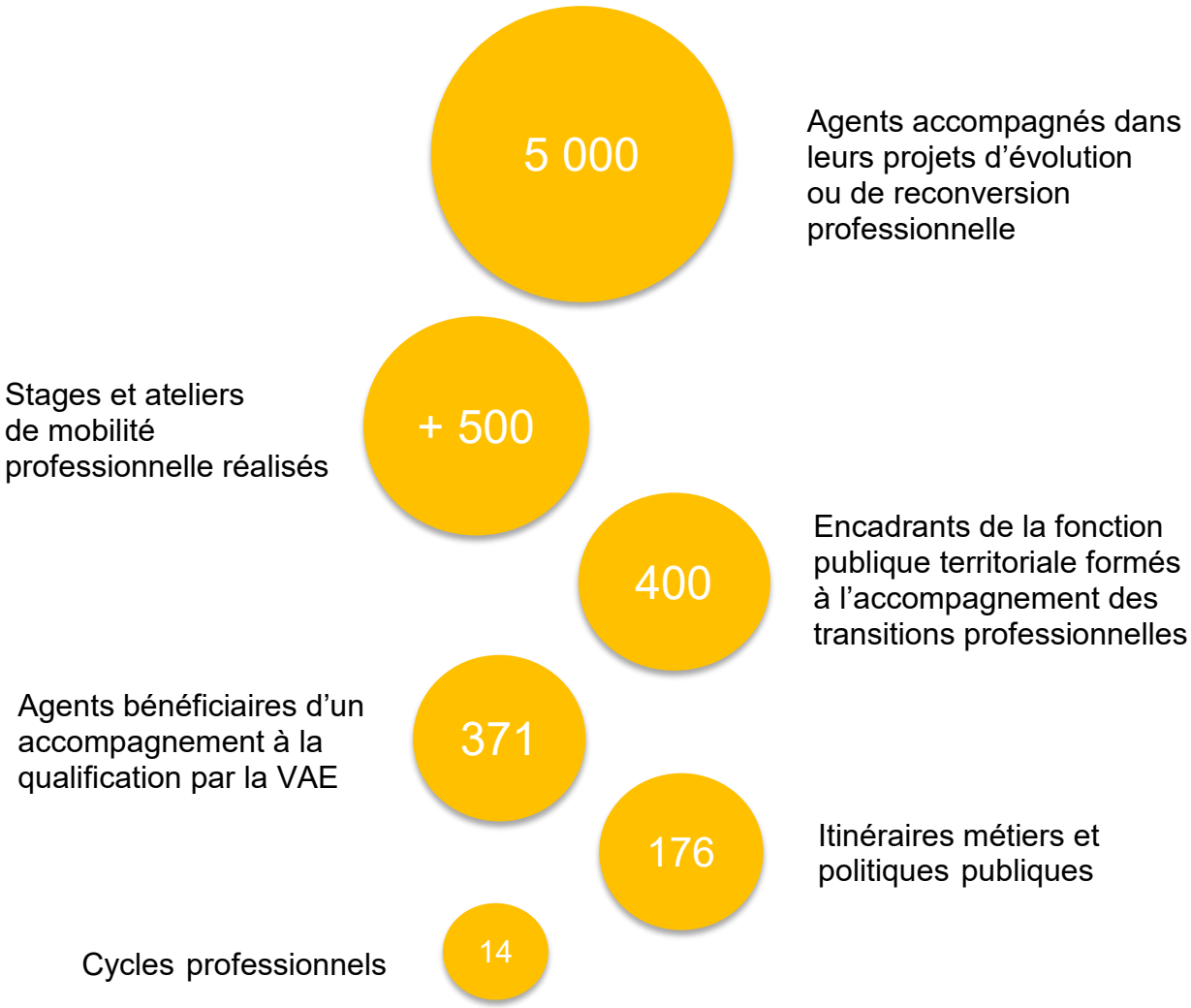
ACCOMPAGNER LA TRANSITION PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Octobre 2023

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

CHIFFRES CLES

Chaque année, le CNFPT c'est :



Nos ambitions pour 2024

630 Sessions programmées sur l'ensemble des structures pour accompagner les projets de vos agents

Intra De nouveaux dispositifs d'accompagnement régionaux programmés pour préparer vos agents au reclassement ou à la reconversion

Dans le prolongement de la loi de transformation publique de 2019, une offre de formation a été conçue et développée au CNFPT pour accompagner les transitions professionnelles des agents territoriaux en situation de reclassement, de reconversion ou de mobilité.

Elle a pour objectif de faciliter les évolutions professionnelles des agents territoriaux, tant voulues que subies, et de permettre, à travers de nouvelles modalités d'apprentissage, de donner à chacun la liberté de choisir et la capacité de construire son parcours professionnel.

Cette offre comprend deux volets :

RH

Une offre à destination des professionnels des ressources humaines pour développer leurs compétences dans l'accompagnement

Agents

Une offre dédiée aux agents pour accompagner leurs transitions professionnelles

L'offre adaptée aux professionnels des ressources humaines pour d'accompagner plus facilement les agents dans leurs transitions professionnelles

1. Des formations à destination des acteurs de l'accompagnement des transitions professionnelles

Pour vous aider à construire les projets d'évolution professionnelle de vos agents, le CNFPT déploie sur l'ensemble du territoire des modules de formation ciblés.

Les projets de mobilité et les règles statutaires	La maîtrise des outils de l'individualisation des parcours professionnels	La mobilité interne comme modalité de recrutement	Les partenaires de la santé au travail et du maintien dans l'emploi
SXR2C – 3 jours	SXR0N – 2 jours	SXR1T – 2 jours	SXR69 – 2 jours

L'accompagnement des changements opérationnels : mutualisations, redéploiements,	L'accompagnement du reclassement professionnel	La conduite d'un entretien de conseil emploi, mobilité, carrière
SXR0O – 3 jours	SXH1B – 3 jours	SXR0M – 3 jours

Un **itinéraire "conseillère ou conseiller mobilité et parcours professionnel"** est proposé pour les professionnels des ressources humaines et les manageurs.

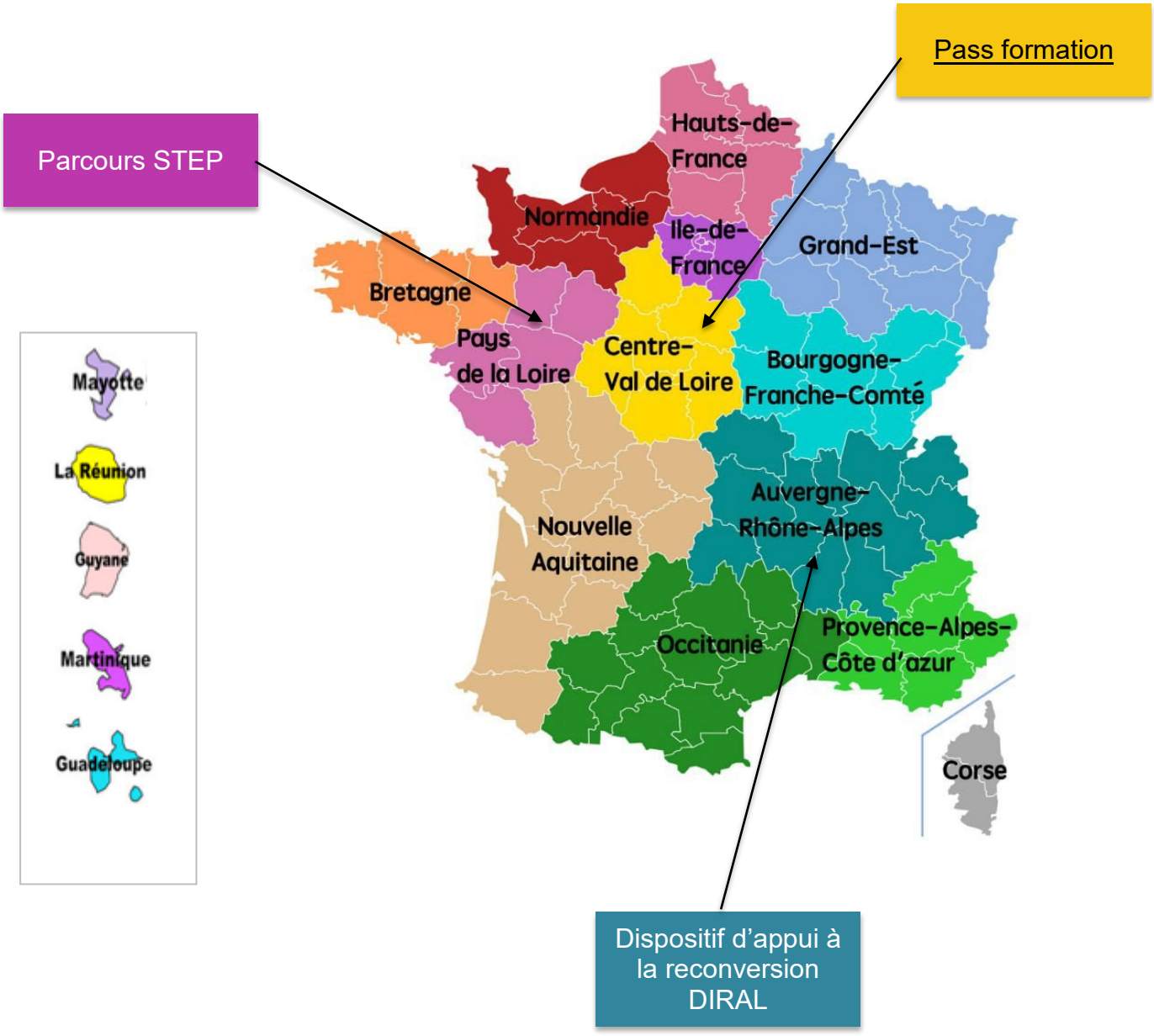
Les objectifs de l'itinéraire sont les suivants :

- appréhender la fonction "conseil en évolution professionnelle" pour la structurer au sein de la collectivité,
- accompagner les parcours professionnels des agents, accompagner les mobilités contraintes.

Découvrez cet itinéraire I2D00

2. Des offres spécifiques pour vous accompagner dans le reclassement et la reconversion

Les délégations proposent également des offres locales, la plupart en intra ou union, pour répondre aux problématiques spécifiques des collectivités, de leurs territoires. Elles développent, également, des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi.



3. Une boite à outils constituée de ressources ou dispositif de formation en ligne pour vous aider à construire les projets d'orientation, de reclassement ou de reconversion de vos agents



Un guide pour cartographier les emplois



Le MOOC « accompagner les transitions professionnelles des agents dans la FPT »



Une étude sur les dispositifs d'accompagnement des mobilités internes dans les collectivités territoriales



Le décryptage du décret du 22 juillet 2022



Des webinaires « les rendez-vous de la transition professionnelle du CNFPT » de partage d'expériences sur des thèmes variés.



Une carte postale sur la commission d'équivalence des diplômes pour l'accès à la fonction publique territoriale



Les fiches portant sur les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical à prendre en compte pour 42 métiers territoriaux

L'offre destinée aux agents pour accompagner les transitions professionnelles

1. S'orienter, construire son projet

Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle choisie	Connaissance de l'environnement territorial et des métiers au service de son projet de mobilité	Connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation pour conduire son projet de mobilité
SX990 – 6,5 jours	SX995 – 1 jour	SX986 – 1 jour

Atelier CV, lettre de motivation et entretien de recrutement	Atelier de reconversion et de changement professionnel
SX991 – 4 jours	SX909 – 8 jours

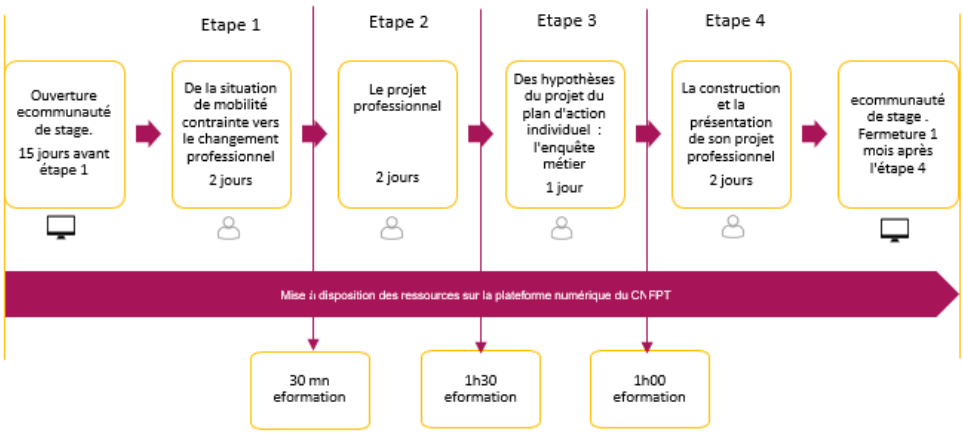
Et plus spécifiquement pour les encadrants

Le pilotage de sa trajectoire professionnelle de cadre : valorisation et partage de son récit	Bilan d'étape sur son évolution managériale	Atelier cv, lettre de motivation, entretien de recrutement pour les cadres
SX90G – 3 jours	SXB0R– 3 jours	SXCVL– 3 jours

Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle en tant que cadre	Bilan d'étape sur son évolution professionnelle
SXZ03 – 6 jours	SXE0Z – 3 jours

Afin d'améliorer l'accessibilité à ces formations de tous les agents sur tous les territoires, une offre de formation en distantiel est également proposée depuis juillet 2021 : atelier de mobilité professionnelle – DAD3N – 8 jours.

Le déroulement de l'atelier de reconversion et de changement professionnel

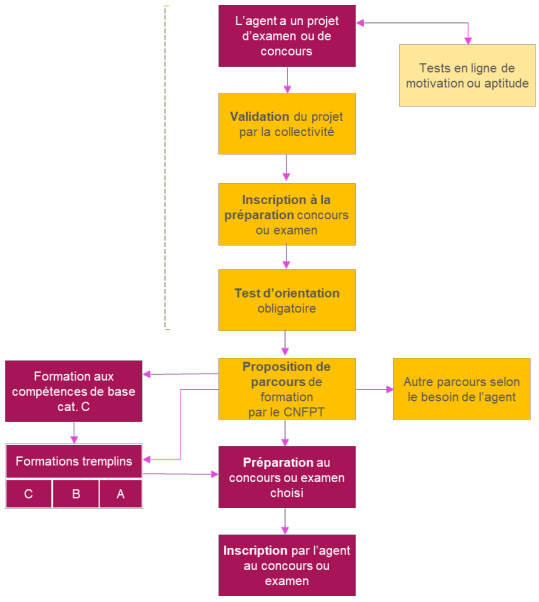


2. Changer de filière : la voie des préparations aux concours

Afin d'accompagner les projets d'évolution de carrière par le concours, le CNFPT met en œuvre une offre de formation de préparation aux concours et examens professionnels.

Votre délégation régionale recense auprès des collectivités locales les demandes, les agents sont conviés à passer un test d'orientation.

À la suite du test, l'agent et l'employeur sont informés des possibilités d'accès à la préparation au CNFPT. Le parcours proposé peut nécessiter une formation préalable relative aux compétences de base dite Tremplin.



EN SAVOIR+

sur les concours, vous pouvez consulter :
Le site internet CNFPT
Le Wikiterritorial

3. Apprendre un nouveau métier

Les 176 itinéraires métiers

L'itinéraire est également un dispositif de formation qui répond à un objectif professionnel permettant d'acquérir les différentes compétences liées à un métier, une fonction, une politique publique, etc.

Les itinéraires métiers peuvent répondre à plusieurs objectifs : maintien dans l'emploi, professionnalisation, mobilité professionnelle.

Quelques exemple d'itinéraires métiers :

- agent ou agente de propreté des espaces publics
- agent ou agente de restauration
- aide à domicile
- assistant ou assistante de gestion administrative
- assistant ou assistante de gestion financière, budgétaire ou comptable
- assistant ou assistante de gestion ressources humaines
- chargé ou chargée d'accueil
- cuisinier ou cuisinière
- jardinier ou jardinière
- ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments

Les cycles

Le cycle de formation professionnelle est un dispositif de formation qui répond à un objectif de professionnalisation et qui permet d'acquérir les différentes compétences liées à un métier. Chaque cycle est divisé en modules qui font l'objet d'évaluations régulières. Au terme du cycle, se déroule l'évaluation finale, validée par la délivrance d'un certificat de formation professionnelle interne CNFPT. Ce certificat s'obtient, soit par le biais d'un rapport rédigé, soit par la présentation d'un projet dit d'application devant un jury qualifié. La plupart des cycles préparent à des métiers territoriaux de catégorie A ou B.

Découvrez les cycles professionnels

Offre cycles professionnels

4. Valoriser ses compétences par un titre ou un diplôme professionnel facilitant la transition

A compter de 2023, dans le cadre du décret du 22 juillet 2022 renforçant l'accompagnement des agents soumis à des risques d'usures professionnelles, faiblement qualifiés, ou handicapés, ces publics seront également identifiés sur IEL, pour leur permettre un accès prioritaire aux formations du CNFPT.

Pour les agents qui n'ont pas de diplôme, le CNFPT développe de nouveaux parcours de formation visant des certifications reconnues : le CLéA et le CLéA numérique et des parcours modulaires certifiants sur des métiers de catégorie C à forts effectifs.

Le CNFPT est habilité à évaluer et à certifier le CléA et le CLéA numérique.

Le CLEA

Le CléA est la première certification interprofessionnelle, reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs. Elle est inscrite au répertoire spécifique de France Compétences. Elle certifie un ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur, doit maitriser totalement afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.

Le référentiel CléA , ce sont 7 domaines de connaissances et de compétences, 28 sous-domaines et 108 critères de compétences :

- communiquer en français
- calculer, raisonner
- utiliser un ordinateur
- travailler en équipe
- travailler en autonomie
- apprendre à apprendre tout au long de la vie
- maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement

Pourquoi s'engager dans une démarche de certification CléA ?

- Permettre aux agents peu qualifiés de faire reconnaître leurs connaissances, leurs compétences techniques et relationnelles, leur capacité à évoluer.
- Démarche positive et motivante, fondée sur une dynamique de valorisation et de remédiation.
- Permettre aux collectivités de disposer d'un système d'évaluation « clé en main » et garanti par des acteurs coordonnées et engagés par Certif pro ;
- Disposer d'une certification interprofessionnelle, recensée eu répertoire spécifique des certifications.

Le CLEA numérique

Le CléA numérique certifie 4 blocs de compétences :

1. Identifier son environnement et utiliser les outils associés
2. Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé
3. Interagir en mode collaboratif
4. Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher de votre délégation régionale.

Un accompagnement à la qualification par la VAE

Afin de permettre aux agents peu diplômés de valoriser leur expérience professionnelle, et d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel par la VAE, une offre d'accompagnement à la VAE est déployée dans l'ensemble des structures du CNFPT.

Si cet accompagnement pour la validation des diplômes par la VAE porte principalement sur les diplômes de la filière médico-sociale (DEAES, DEAS, TPAVF), il n'est pas exclusif et concerne d'autres filières (exemple le BPJEPS).

L'accompagnement à la VAE c'est :

SX996 Un accompagnement au livret 1

SX997 Un accompagnement à l'élaboration du livret 2

SX995 Un renforcement des écrits de la VAE

SX998 Une préparation à l'oral du jury

EN SAVOIR+ sur la VAE

A venir, des formations certifiantes au CNFPT

Afin de permettre le passage d'un métier à un autre ou bien d'obtenir une qualification reconnue sur le métier exercé, le CNFPT va développer des formations certifiantes à destination des publics prioritaires ciblés par le décret du 22 juillet 2022 notamment les agents faiblement qualifiés, en situation de handicap ou en usure professionnelle.
D'ores et déjà, le CNFPT propose 2 parcours de formation, en cours de certification auprès de France Compétences : instructeur droit des sols et directeur EPHAD.